



VARENNES

AVIS PUBLIC

## VILLE DE VARENNES ÉLECTION GÉNÉRALE – 7 NOVEMBRE 2021

**AVIS PUBLIC aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Me Marc Giard, OMA, président d'élection :

➤ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 7 novembre 2021;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2021;

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2021;
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 3 octobre 2021.

**ET**

➤ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 7 novembre 2021;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2021;

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2021;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1<sup>er</sup> septembre 2021;
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse ci-dessous indiquée, une procuration au plus tard le 3 octobre 2021.

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le 3 octobre 2021, mais avant le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le 19 octobre 2021, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale et,

par conséquent, sera transmise à la commission de révision, à moins que le président d'élection en ait tenu compte avant le dépôt de la liste électorale.

- **Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.**

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le président d'élection.

Me Marc Giard, OMA  
175, rue Sainte-Anne  
Varenes (Québec) J3X 1T5  
Téléphone : (450) 652-9888 poste 412  
Courriel : marc.giard@ville.varenes.qc.ca

Donné à Varenes ce 19 août 2021.

Le président d'élection,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Giard', written over a horizontal line.

Me Marc Giard, OMA